

DOSSIER DE PRESSE

Inauguration des nouveaux locaux du programme « Mieux chez moi » et de l'agence locale pour l'énergie et le climat

Vendredi 17 janvier 2014
8 place Freppel, Angers



© Angers Loire Métropole

Contact presse Angers Loire Métropole – Ville d'Angers
Corine Busson-Benhammou
02 41 05 40 33 – 06 12 52 64 98
corine.busson-benhammou@ville.angers.fr

Jean-Claude Antonini, président d'Angers Loire Métropole, et Gilles Mahé, vice-président en charge de l'Agenda 21, président de l'Agence locale de l'énergie et du climat, ont inauguré ce vendredi 17 janvier à 11h30, les locaux du programme « Mieux vivre chez moi » et de l'Agence locale de l'énergie et du climat, place Freppel à Angers (à proximité de la cathédrale).

Verbatim

« Ces locaux seront demain un vrai point de repère pour les Angevins sur toutes les questions de maîtrise de l'énergie. La synergie entre L'agence locale de l'énergie et du climat et le dispositif Mieux chez Moi est évidente. La crise que nous traversons nécessite une attention particulière à la question énergétique. Les Angevins trouveront ici un appui pour les guider pour une gestion plus économe de leur budget consacré aux dépenses énergétiques. La politique du logement est la politique communautaire où s'exerce le plus la solidarité collective. »

Jean-Claude Antonini

« Après la thermographie aérienne et les précédentes Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, Angers Loire Métropole et ses partenaires poursuivent ainsi leur action en matière d'amélioration de l'habitat. Je veux d'ailleurs saluer l'engagement de l'État de de l'agence nationale de l'habitat à nos côtés dans ce dispositif. Notre priorité commune est de nous attaquer aux logements les plus anciens et les plus énergivores. Avec un objectif chiffré : intervenir auprès de 1 000 propriétaires de logements de plus de 15 ans et traiter près de 500 bâtis (immeubles collectifs et logements individuels). »

Marc Goua

« L'enjeu est à la fois écologique, social et économique. Écologique, tout d'abord : en améliorant la performance thermique globale du parc de logements privés, nous diminuons l'impact écologique du territoire. Social ensuite, car les travaux d'isolation améliorent le confort de vie et favorise les économies d'énergie. Nous permettons aux occupants de réduire leur facture énergétique. Enfin, ce programme a également une visée économique. Nous soutenons l'économie locale en dynamisant le secteur du bâtiment, notamment l'activité de réhabilitation ».

Gilles Mahé

1/ « Mieux chez Moi », pour qui, pour quoi ?

Depuis juin 2013 et pour une durée de quatre ans, l'agglomération angevine a mis en place « Mieux chez Moi », un programme d'amélioration thermique des logements anciens privés. Un programme qui s'inscrit dans la continuité d'actions déjà engagées telle que la thermographie aérienne, à la croisée du Programme Local de l'Habitat et du Plan climat énergie territorial.

Ce programme incite les propriétaires privés à valoriser leur(s) logement(s) en réalisant des travaux. Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat (PLH) 2007-2016, Angers Loire Métropole poursuit ainsi sa politique en matière de réhabilitation du parc de logements de son territoire. Un engagement social, économique, environnemental et patrimonial fort de la collectivité.

En quoi consiste le programme « Mieux chez Moi » ?

Le programme Mieux chez Moi s'adresse aux propriétaires souhaitant rénover leur logement, qu'ils l'occupent ou qu'ils le louent, individuel ou collectif, achevé depuis plus de 15 ans et situé sur l'Agglomération angevine.

C'est un accompagnement technique et financier proposé aux propriétaires éligibles pour réaliser des travaux d'amélioration, notamment thermique, de leur logement.

Une équipe d'experts, mandatée par Angers Loire Métropole, est à la disposition des particuliers pour les conseiller gratuitement sur les travaux à réaliser et les accompagner dans le montage de leur dossier de demande de subventions.

Les propriétaires feront ensuite appel aux professionnels du territoire pour les chantiers envisagés.

Quelles sont les différentes aides possibles ?

- Des aides à la réalisation d'audits énergétiques des logements
- Des aides à la réalisation de travaux d'amélioration des logements

Quelles sont les principales conditions pour obtenir des aides aux travaux ?

- Les ressources du ménage pour les propriétaires occupant leur logement
- Le loyer pratiqué par le propriétaire louant son bien et les ressources de son locataire
- La réalisation de travaux de réhabilitation (hors entretien ou décoration)
- L'accompagnement par l'équipe du programme « Mieux chez Moi »
- Le respect du bouquet de travaux (plusieurs travaux) prescrit par les experts « Mieux chez Moi »
- Des travaux permettant un gain énergétique conséquent (au moins 25% pour les projets de propriétaires occupants)
- Des travaux non commencés et réalisés par des professionnels

Quelles sont les étapes de l'accompagnement réalisé par les experts du programme « Mieux chez Moi » ?



Un exemple

Un couple propriétaire éligible au programme Mieux chez Moi avec 1 enfant occupant une maison individuelle datant de 1960

Travaux réalisés : remise aux normes, isolation des combles, VMC, menuiseries et changement de chaudière. Les travaux seront réalisés par des professionnels

Objectif : une étiquette énergétique avant travaux E et après travaux C

Coût des travaux : 18 000 € HT

Revenus < 24 930 € Plafond fixé par l'ANAH	Revenus < 31 957 € Plafond fixé par l'ANAH	Revenus < 39 946 € Plafond fixé par Angers Loire Métropole
Total des aides* : 90% des coûts supportés	Total des aides* : 70% des coûts supportés	Total des aides* : 40% des coûts supportés
Dans la limite de 20 000 € HT de travaux	Dans la limite de 20 000 € HT de travaux	Dans la limite de 20 000 € HT de travaux

**Sous conditions et toutes aides confondues*

Une étude technique préalable

De juillet à décembre 2012, une étude a été réalisée soulignant l'existence, sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, d'un nombre important de logements fortement énergivores. Cette constatation est particulièrement flagrante dans l'habitat individuel construit avant 1990 et l'habitat collectif construit avant 1974.

Trois publics bénéficiaires prioritaires ont ainsi été identifiés : les « propriétaires occupants » modestes et très modestes - repérés en grand nombre -, les « propriétaires bailleurs » et les « copropriétaires de logements collectifs ».

3000 logements sont estimés comme très énergivores et prioritaires sur le territoire, et constituent donc la priorité du programme d'Angers Loire Métropole.

Les objectifs du programme « Mieux chez Moi »

Ainsi, et en cohérence avec ses engagements environnementaux, Angers Loire Métropole a décidé de mettre en place le programme « Mieux chez Moi », un dispositif déployé sur quatre ans. Il engendrera des économies d'énergies dans un grand nombre de foyers de l'agglomération en diminuant les besoins énergétiques mais surtout, il permettra d'améliorer le confort de vie de nombreux propriétaires.

Véritable action d'intérêt général, « Mieux chez Moi » participe à la lutte contre la précarité énergétique. A terme, ce dispositif agira sur l'attractivité du parc ancien et devrait permettre d'éviter la dégradation de certaines copropriétés pouvant présenter des difficultés.

Enfin, ce dispositif est une aide supplémentaire aux personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie pour l'adaptation de leur logement.

Un dispositif complémentaire au Programme d'Intérêt Général porté par l'ANAH

Ce dispositif d'accompagnement, propre à Angers Loire Métropole, vient conforter et dynamiser les actions du Programme d'Intérêt Général (PIG) portées par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Il doit aider à la réhabilitation thermique des logements des foyers très modestes et modestes, incluant ceux aux revenus dépassant les plafonds de ressources de l'ANAH. Les deux dispositifs, ainsi étroitement liés, permettent d'optimiser l'effet levier de l'action publique.

Angers Loire Métropole se fixe l'objectif d'aider environ 1000 propriétaires et traiter près de 500 bâtis (immeubles collectifs et logements individuels) sur quatre années. Pour participer au financement des projets, l'ANAH a décidé d'engager, sur la durée du programme et à travers la signature de la convention d'opération, environ 5 M€ dont 4 M€ dédiés à la thématique « amélioration thermique des logements ».

Une participation de près de 3 millions d'euros d'Angers Loire Métropole.

Sur les quatre années opérationnelles, en complément des aides de l'ANAH, la participation d'Angers Loire Métropole au financement des projets de réhabilitation de l'agglomération s'élèvera à près de 3 millions d'euros.

De plus, Angers Loire Métropole encouragera la participation financière directe ou indirecte des partenaires au programme dans sa globalité et aux projets des particuliers.

Infos pratiques

Une équipe d'experts, mandatée par la collectivité, est à la disposition des particuliers pour les conseiller gratuitement sur les travaux à réaliser et les accompagner dans le montage de leur dossier.

Des permanences d'information

**chaque jeudi de 10h à 14h
au 8 place Freppel à Angers.**

Accueil téléphonique

En matinée

Du mardi au vendredi

au 02 41 43 00 00

mieuxchezmoi@angersloiremetropole.fr

<http://www.angersloiremetropole.fr/>

Le Programme Local de l'Habitat

L'actuel Programme local de l'habitat (PLH), voté par le conseil de communauté en 2007, apporte une réponse aux grands enjeux liés à la question du logement.

Hausse des loyers, qui pèse sur le budget des ménages, et hausse des prix de l'immobilier, qui compliquent l'accès à la propriété sur Angers et la première couronne, impact de l'usage des logements (chauffage, climatisation, eau...) sur l'environnement et notamment le réchauffement climatique... Les facteurs sont nombreux qui placent le logement au cœur des politiques publiques.

Plan d'actions défini pour les dix années à venir, le PLH fixe des objectifs concrets, parmi lesquels:

- **Construire en moyenne 2 500 logements par an**, répartis sur l'ensemble des 33 communes d'Angers Loire Métropole,
- **Maîtriser les prix**, par un effort particulier en faveur du logement social et la mise en place de partenariats avec les promoteurs privés,
- **Economiser les dépenses d'eau et d'énergie** liées à l'habitat, par des aides financières réservées aux logements durables,
- **Optimiser les ressources foncières** par l'imagination de nouvelles formes d'habitat et d'aménagement urbain qui mêlent forte densité de logements et qualité du cadre de vie.

2/ L'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC)

Un « guichet unique » pour des actions innovantes

Dans le cadre de son Plan climat énergie territorial, adopté le 13 octobre 2011, Angers Loire Métropole s'est donné l'objectif de réduire de plus de 20 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020. « *Il nous faut préparer l'avenir en réduisant la dépendance de notre territoire aux énergies fossiles, en soutenant le développement des énergies renouvelables* » précise Jean-Claude Antononi, président d'Angers Loire Métropole.

Au titre des actions envisagées figurait en bonne place la création de l'Agence locale de l'énergie et du climat, conditionnée aux résultats d'une étude de faisabilité et de rentabilité. Après deux ans de travail, cette étude conclut que pour 1 euro dépensé, ce sont 2 à 3 euros d'économies qui sont réalisés par les ménages ou les structures du territoire.

« Personne ne doute aujourd'hui que l'énergie est et sera un enjeu local fort, souligne Jean-Claude Antonini. Son prix entame de manière significative le pouvoir d'achat des Angevins ; les collectivités locales, et particulièrement les villes, consommatrices d'énergie, subissent fortement l'augmentation de leur facture énergétique ».

Outil d'aide à la décision, lieu d'échanges et de conseil en matière d'énergie, l'ALEC s'adresse à tous les consommateurs de l'agglomération, dont les professionnels. Elle offre un « guichet unique » à tous ceux qui souhaitent engager des actions innovantes en matière d'énergie et de climat. Ce sera la première ALEC des Pays de la Loire, les plus proches étant Rennes et Tours.

Focus sur le Plan Climat Énergie Territorial

Véritable projet énergétique du territoire, le Plan Climat Énergie Territorial vise à lutter contre le dérèglement climatique. Son objectif est de limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) induites par les activités locales, la maîtrise des consommations d'énergies et d'adapter le territoire aux changements climatiques.

Le Plan Climat Énergie Territorial d'Angers Loire Métropole recouvre ainsi trois niveaux complémentaires :

- « Collectivité incitative », Angers Loire Métropole agit notamment sur le logement social, ou encore les autres activités du territoire (fret, industries, urbanisme...) soit 9,1% des émissions de GES.
- « Collectivité animatrice ». La consommation de matériaux et de produits manufacturés par les ménages, les entreprises, les associations représente 90,54% des émissions de GES. Dans ce cas, la collectivité n'intervient pas directement mais joue un rôle d'animation et de sensibilisation.
- « Collectivité exemplaire », Angers Loire Métropole agit directement sur son patrimoine et ses services publics : soit 0,34% des émissions de GES du territoire métropolitain.